

Vœux



En ce début d'année 2013, toute l'équipe de la Direction du SIPPT - **BERNIER** Carmen, **BREDA** Véronique, **BULTEAU** Benoît, **COLLARD** Pierre, **COLLART** Gil, **DELPORTE** Jacqueline, **DELZENNE** Olivier, **DHONT** Pascale, **DOM** Xavier, **DRAPIER** Catherine, **DUBUS** Dominique, **DUFOUR** Sébastien, **LHOEST** Pascale, **LONDERO** Vinciane, **NASSEL** Laurent, **POTTIER** Isabelle, **RASQUIN** Vincent, **ROEMERS** Thomas, **TRAVERSIN** Manuel, **VALOIS** Claudine et **VAN HOREBEEK** Joan - vous souhaite à tous une merveilleuse nouvelle année pleine de joies et de bien-être dans votre travail.

A la une

Rapport annuel - exercice 2012 - SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Infos : Olivier.Delzenne@cfwb.be

Dans le cadre du rapport annuel à communiquer au SPF Emploi, Travail, Concertation sociale, il a édité, sur le sujet en question, plusieurs **documents explicatifs et pratiques** dont :

une **notice explicative** (format Pdf).

➤ Nota : Le lien entre l'explication et le formulaire y apparaît clairement. Il est conseillé de l'imprimer au préalable pour remplir correctement les formulaires :

➤ les formulaires **A**, **B** ou **C** selon le type d'organisation (format Word)

Pour plus d'informations sur ces formulaires ou pour obtenir des exemplaires papier, il faut s'adresser auprès de la **direction régionale du Contrôle du bien-être au travail** compétente pour l'employeur ou auprès la **Direction générale Contrôle du bien-être au travail** du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, rue Ernest Blerot 1 à 1070 Bruxelles.

Les formulaires complétés et signés doivent parvenir **avant le 1^{er} avril 2013** aux **directions régionales** de la Direction générale Contrôle du bien-être au travail.

Pour rappel, ce document concerne l'ensemble des établissements scolaires qui doivent le renvoyer pour la date ci-dessous.

Nouveautés et mises à jour du site

Infos : Olivier.Delzenne@cfwb.be

Parmi les dernières nouveautés et mises à jour opérées sur le site, nous souhaitons particulièrement attirer votre attention sur celles-ci.

Registre de sécurité :

Nous avons procédé à une nouvelle révision du modèle de document e.a. en y intégrant de nouveaux chapitres.

En vue de vous faciliter la tenue et la transition vers cette nouvelle version, nous avons établi un tableau récapitulatif des points sujets à modification.

Le registre est téléchargeable par ce [lien](#) et les tableaux des modifications successives sont disponibles [ici](#).

Environnement :

Un nouveau dossier est venu compléter le chapitre environnemental de notre site : la **gestion des déchets**.

Vous y trouverez de nombreuses informations dont des tableaux de tri de déchets selon leurs origines, des précisions sur l'inventaire, le stockage et le traitement des déchets.

Circulaires « sécurité et bien-être »

Infos : Olivier.Delzenne@cfwb.be

La liste consolidée et mise à jour des circulaires regroupe à ce jour **222** entrées, accessibles depuis le site du SIPPT (onglet "Bibliothèque" / "Circulaires en matière de sécurité").

Un puissant moteur de recherche multicritères (date, secteurs, sujets, thèmes, ...) est directement accessible [ici](#).

Dernières entrées :

- Circulaire réf. **201202860RA.9981** du 16/11/2012 (Secteur XVII)
Procédures d'hygiène - procédures à respecter en cas de repas pris en dehors des IPPJ - Nota : Ces procédures peuvent bien évidemment servir de guide dans d'autres secteurs comme les écoles, ...

- Circulaire réf. **4214** du 13/11/2012 (Secteur IX)
Campagne nationale d'information sur le risque Seveso (risques industriels majeurs) du Centre de crise (SPF Intérieur)
- Circulaire réf. **4212** du 08/11/2012 (Secteur IX)
Environnement - tri des déchets
- Circulaire réf. **4190** du 17/10/2012 (Secteur IX)
AFSCA
- Circulaire réf. **201202501RA.9990** du 24/09/2012 (Secteur XVII)
Gestion des produits dangereux

Sur le Net



Un quiz pour tester sa sécurité électrique domestique (Promotelec - France)

Chauffage, four, guirlandes de Noël en hiver... , les appareils électriques sont plus que jamais sous pression.

Pour éviter la surchauffe, l'association **Promotelec** propose sur son site, dès ce 10 décembre et jusqu'au 28 février, un "**Sécuri Quiz**".

Avec 66% des logements de plus de quinze ans en insécurité électrique, et 80.000 incendies par an d'origine électrique liés à des installations défectueuses, il est clair qu'il vaut mieux prévenir que guérir, raison d'être du "**Sécuri Quiz**" : un test qui permet d'évaluer gratuitement son installation, et de passer si nécessaire à l'action.

En ligne sur le site de l'association www.promotelec.com, il comporte dix questions portant sur la qualité de l'installation électrique et sur l'aspect comportemental, afin de sensibiliser tout un chacun aux bons usages de l'électricité. Un bon moyen également pour mieux gérer son électricité, se comporter en éco-citoyen et, pourquoi pas, de diminuer ses factures.

5 CONSEILS D'HIVER

CONSEIL 1: Chussez-vous correctement, les pneus hiver !

Une route sûre, ça commence par un équipement adéquat. De par la composition spécifique de leur gomme et leur profil adapté, les pneus hiver procurent une meilleure adhérence en conditions humides et hivernales, et par des températures inférieures à 7°C.



On reconnaît les pneus hiver à l'indication sur le flanc M+S (mud+snow) et par des symboles représentant des montagnes et un cristal de neige.

Quelques chiffres:

- En cas de freinage à 50 km/h sur sol gelé, les pneus hiver vous arrêtent 15 mètres plus tôt que des pneus été. Sur neige, l'écart passe même à 25 mètres, toujours à l'avantage du pneu hiver.
- En cas de freinage à 80 km/h sur route humide et par +2°C, il vous faut avec un pneu hiver 8 mètres de moins qu'avec un pneu été. Si la température est de 18°C par exemple, alors l'avantage est de 3 mètres en faveur du pneu été.
- L'adhérence latérale en virage sur sol glissant est aussi supérieure avec les pneus hiver qu'avec les pneus été. A vitesse égale, votre marge de sécurité est donc meilleure.

Irez-vous à l'étranger, cet hiver? Dans ce cas pensez à vérifier les règles en vigueur en matière de pneus hiver et de chaînes à neige. Pour les voitures, les pneus hiver sont prescrits pour les 4 roues. Pour les véhicules dont la MMA dépasse les 3,5t, l'obligation ne vaut que pour les ponts de transmission. La Belgique et les Pays-Bas n'ont formulé aucune obligation, contrairement aux pays suivants:

- France: uniquement dans certaines régions montagneuses
- Allemagne: les pneus doivent être adaptés aux conditions. Comprenez pneus hiver avec profondeur de profil de 4 mm au moins, sur les 4 roues.
- Autriche: pneus hiver (4 mm de profondeur de profil) obligatoires du 1^{er} novembre au 15 avril
- Italie: pneus hiver obligatoires lorsque conseillé et dans certaines stations de ski
- Suisse: pas d'obligation, mais recommandés pour limiter les amendes en cas d'incident
- Luxembourg: pneus hiver obligatoires en "conditions hivernales"
- Luxemburg: winterbanden verplicht in 'winterse omstandigheden'.

Rappelez-vous que vous n'êtes pas seul(e) à vouloir changer de pneus en hiver et que les délais de montage ou de livraison en centrales de pneus peuvent être assez longs.

CONSEIL 2: Moins vite

Les pneus hiver ne modifient pas les lois de la physique! Le mot d'ordre en hiver est donc plus que jamais d'anticiper. Chacune de vos actions impliquera une réaction de votre voiture. Si vous la brusquez, attendez-vous à une vive protestation de sa part ...

CONSEIL 3: Visibilité cruciale

Pluie, vitres sales, neige, glace, traînées, soleil bas... autant de choses qui peuvent entamer votre visibilité. Veillez donc à bien dégager vos vitres avant le départ (ou mieux, à laisser la voiture à l'abri), ayez toujours un grattoir et des lunettes de soleil à portée de main. Par beau temps, vous ne roulez pas avec des œillères, tout de même?

CONSEIL 4: Gardez (encore plus) vos distances

Garder ses distances est encore plus important que par temps sec. La fameuse règle des deux secondes (disons même trois) est à utiliser intensivement. Plus de distance, ça veut dire plus de temps pour réagir et moins de manœuvres brutales d'évitement. Moins vous devrez freiner, moins vous risquerez de glisser. Soyez prévoyant ...

CONSEIL 5: Ne faites pas trop confiance à vos assistances et regardez loin devant!

Les voitures modernes sont équipées de l'ESP. Ce système de contrôle de stabilité inclut toujours l'ABS qui évite le blocage des roues, et le contrôle de traction, qui évite le patinage. Dans la mesure du possible, l'ESP gardera la voiture sur la bonne trajectoire en agissant sur les freins et sur les gaz.



MAIS: cela implique que le conducteur doit toujours ouvrir les yeux et guider la voiture là il le désire.

Extrait de DRIVOLUTION Newsletter n°9 (décembre 2012) - Reproduit avec l'aimable autorisation de DrivOlution -<http://www.drivolution.be>